

- Démarche : Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises sur le gazole non routier repris aux articles L. 312-60 et L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services pour les entités disposant d'un numéro d'identification SIREN
- Organisme : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique met à disposition des exploitants agricoles ou forestiers ce formulaire pour bénéficier du tarif réduit d'accises sur le gazole non routier repris aux articles L. 312-60 et L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services

A compter du **1er juillet 2024**, les exploitants agricoles ou forestiers pourront bénéficier du tarif réduit directement auprès de leur fournisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les dossiers sont à déposer de façon dématérialisée

Nom

Nom de la personne en charge de la saisie du formulaire

Prénom

Prénom de la personne en charge de la saisie du formulaire

Adresse électronique

Adresse électronique de la personne en charge de la saisie du formulaire

Qualité de la personne en charge de la rédaction du formulaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en qualité de représentant légal

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises

en vertu d'un pouvoir conféré par toute personne habilitée

Forme juridique de l'entité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Entreprise individuelle (chef d'exploitation agricole ou forestier à titre individuel)

EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) unipersonnelle

GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

SCEA (Société Civil d'Exploitation Agricole)

EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) pluripersonnelle

GFA (Groupement Foncier Agricole) - exploitant

CUMA (Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole)

SARL (Société à Responsabilité Limitée)

SAS (Société par Actions Simplifiées)

Numéro personnel d'affiliation à la MSA ou de redevable au régime social des marins (ENIM)

L'exploitant individuel ou l'entité exerce exclusivement des activités agricoles et/ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime

Si la réponse est non, les autres activités sont à préciser, le cas échéant, par établissement dans les données renseignées ci-après

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Les recettes générées par les activités agricoles et/ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime représentent au moins 10 % du total des recettes de l'entité ou de l'exploitant individuel

Le seuil de 10% doit être respecté sur le dernier exercice comptable clos ou l'avant dernier exercice comptable clos. En l'absence de tenue de comptabilité, le respect du seuil est apprécié sur la dernière ou l'avant-dernière année civile. En cas de première année d'activité, le seuil est apprécié à l'aune des prévisions d'activité.

Si le seuil de 10 % n'est pas respecté, vous n'êtes pas éligible au bénéfice du dispositif de tarification du tarif réduit d'accise sur le GNR dès la facturation . En revanche, vous pouvez bénéficier du remboursement d'accise sur le GNR au titre de vos activités agricoles et/ou forestières auprès de la direction générale des finances publiques.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification des établissements consommateurs de gazole non routier

SIRET de l'établissement

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Dénomination sociale ou raison sociale de l'établissement

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises

Adresse de l'établissement

Département de l'établissement

L'établissement a bénéficié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier au cours des trois dernières années

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre de cuves de gazole non routier rattachées à l'établissement

si l'établissement ne détient pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.

Adresse de livraison du gazole non routier

Renseigner l'adresse de livraison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est identique à l'adresse de l'établissement, renseigner l'adresse de l'établissement. Si l'établissement détient plusieurs adresses de livraison de gazole non routier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il est nécessaire de répéter les informations de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.

Département de l'adresse de livraison du gazole non routier

Autres activités exercées par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime

SIRET de l'établissement

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Dénomination sociale ou raison sociale de l'établissement

Adresse de l'établissement

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises

Département de l'établissement

L'établissement a bénéficié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier au cours des trois dernières années

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre de cuves de gazole non routier rattachées à l'établissement

si l'établissement ne détient pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.

Adresse de livraison du gazole non routier

Renseigner l'adresse de livraison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est identique à l'adresse de l'établissement, renseigner l'adresse de l'établissement. Si l'établissement détient plusieurs adresses de livraison de gazole non routier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il est nécessaire de répéter les informations de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.

Département de l'adresse de livraison du gazole non routier

Autres activités exercées par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime

SIRET de l'établissement

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Dénomination sociale ou raison sociale de l'établissement

Adresse de l'établissement

Département de l'établissement

L'établissement a bénéficié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier au cours des trois dernières années

Cochez la mention applicable

Oui

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises

Nombre de cuves de gazole non routier rattachées à l'établissement

si l'établissement ne détient pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.

Adresse de livraison du gazole non routier

Renseigner l'adresse de livraison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est identique à l'adresse de l'établissement, renseigner l'adresse de l'établissement. Si l'établissement détient plusieurs adresses de livraison de gazole non routier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il est nécessaire de répéter les informations de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.

Département de l'adresse de livraison du gazole non routier

Autres activités exercées par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime

atteste qu'il sera donné au gazole non routier livré une destination conforme aux dispositions de l'article L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services ou, à défaut, de s'acquitter du complément d'accise dû

Cochez la mention applicable

Oui

Non

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies

Cochez la mention applicable

Oui

Non